



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

**Province de Québec**  
**MRC Robert-Cliche**  
**Ville de Saint-Joseph-de-Beauce**

## **Avis public**

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2021 a adopté les règlements suivants :

- Règlement 615-5-22 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14 visant à remplacer les grandes affectations du sol d'un secteur touché par les inondations du printemps 2019 et d'un secteur situé en bordure de la route 173 Sud, tous deux situés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville
- Règlement 627-16-22-1 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le Plan de zonage, créer et modifier des grilles des spécifications en plus de modifier et de corriger certains articles du règlement, entre autres à la suite du dépôt de projets d'habitations multifamiliales
- Règlement 628-2-22 modifiant le Règlement de construction 628-15 visant à apporter des précisions relativement aux constructions détruites ou endommagées.

Ces règlements ont été approuvés par le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche lors de sa séance ordinaire du 13 avril 2022, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Robert-Cliche a été émis le 25 avril 2022, ayant pour effet l'entrée en vigueur des règlements ci-haut mentionnés.

Toute personne qui désire prendre connaissance des règlements peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce  
Ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2022

Danielle Maheu  
Greffière



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

**Province de Québec**  
**MRC Robert-Cliche**  
**Ville de Saint-Joseph-de-Beauce**

## **Certificat d'affichage**

Je soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce certifie par la présente que j'ai affiché une copie de l'avis public de promulgation des règlements suivants :

- Règlement 615-5-22 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14 visant à remplacer les grandes affectations du sol d'un secteur touché par les inondations du printemps 2019 et d'un secteur situé en bordure de la route 173 Sud, tous deux situés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville
- Règlement 627-16-22-1 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le Plan de zonage, créer et modifier des grilles des spécifications en plus de modifier et de corriger certains articles du règlement, entre autres à la suite du dépôt de projets d'habitations multifamiliales
- Règlement 628-2-22 modifiant le Règlement de construction 628-15 visant à apporter des précisions relativement aux constructions détruites ou endommagées.

au bureau de l'hôtel de ville, au 843 avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, le 5<sup>e</sup> jour de mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat  
Ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2022

Danielle Maheu  
Greffière



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Certificat de publication

Je soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce certifie par la présente que j'ai fait publier une copie de l'avis public de promulgation des règlements suivants :

- Règlement 615-5-22 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14 visant à remplacer les grandes affectations du sol d'un secteur touché par les inondations du printemps 2019 et d'un secteur situé en bordure de la route 173 Sud, tous deux situés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville
- Règlement 627-16-22-1 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le Plan de zonage, créer et modifier des grilles des spécifications en plus de modifier et de corriger certains articles du règlement, entre autres à la suite du dépôt de projets d'habitations multifamiliales
- Règlement 628-2-22 modifiant le Règlement de construction 628-15 visant à apporter des précisions relativement aux constructions détruites ou endommagées.

sur le site Internet de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce le 5 mai 2022 et dans le journal municipal *Les Joselois*, édition du 20 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat  
Ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2022

Danielle Maheu  
Greffière



## **AVIS PUBLIC**

>361159

Avis est donné par le soussigné que :

Le Règlement numéro 224-21 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 18 mars 2022. Ce règlement vise à :

- Agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Victor ;
- Corriger les limites des périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-Victor afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et de la délimitation plus précise de la zone agricole permanente.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [mrcrc@beaucerc.com](mailto:mrcrc@beaucerc.com), par la poste au 111-A, 107<sup>e</sup> rue à Beauceville (G5X 2P9), ou en s'adressant à l'une des municipalités desservies par la MRC.

Donné à Beauceville  
Ce 25 avril 2022

Jacques Buissières  
Directeur général et greffier-trésorier



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Certificat d'affichage

Je soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce certifie par la présente que j'ai affiché une copie de l'avis public concernant l'adoption par le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche lors de sa séance tenue le 9 février 2022 du « Règlement numéro 224-21 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé » au bureau de l'hôtel de ville, au 843 avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat  
Ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2022

Danielle Maheu  
Greffière



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Certificat de publication

Je soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce certifie par la présente que j'ai publié une copie de l'avis public concernant l'adoption par le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche lors de sa séance tenue le 9 février 2022 du « Règlement numéro 224-21 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé » sur le site Internet de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce le 5 mai 2022 et dans le journal «Hebdo Régional», édition du 4 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat  
Ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2022

A handwritten signature in blue ink, reading "Danielle Maheu".

Danielle Maheu  
Greffière



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

**Premier projet de règlement 627-18-22 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à permettre les usages de soins de santé sans hébergement et à diminuer le pourcentage d'espace vert dans la zone M-39**

AVIS PUBLIC est donné que

1. Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 9 mai 2022, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le projet de règlement 627-18-22 modifiant le Règlement de zonage 627-14. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **6 juin 2022, à compter de 18h30**, à la salle du conseil municipal, située au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur l'adoption du second projet de règlement 627-18-22.
3. Le projet de règlement 627-18-22 peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.vsjb.ca](http://www.vsjb.ca) à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement* et au bureau de l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, durant les heures d'ouverture normales du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 16<sup>e</sup> jour de mai 2022

Danielle Maheu  
Greffière



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Certificat d'affichage

Je soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce certifie par la présente que j'ai affiché en date du 16 mai 2022 au bureau de l'hôtel de ville, au 843 avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, une copie de l'avis public pour l'assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement 627-18-22 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à permettre les usages de soins de santé sans hébergement et à diminuer le pourcentage d'espace vert dans la zone M-39.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat  
Ce 16<sup>e</sup> jour de mai 2022

Danielle Maheu  
Greffière





# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Certificat de publication

Je soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce certifie par la présente que j'ai fait publier sur le site Internet de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce le 16 mai 2022 et dans le bulletin municipal «Les Joselois», édition du 20 mai 2022 une copie de l'avis public pour l'assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement 627-18-22 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à permettre les usages de soins de santé sans hébergement et à diminuer le pourcentage d'espace vert dans la zone M-39.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat  
Ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2022

A handwritten signature in blue ink, reading "Danielle Maheu".

Danielle Maheu  
Greffière